Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 119 (1974)

Heft: 9

Artikel: Le soldat soviétique travaille 16 heures par jour

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343894

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le soldat soviétique travaille 16 heures par jour¹

Pendant ses deux années de service militaire, le soldat soviétique a droit, tous les 6 mois à 10 jours de congé, voyage payé par l'Etat. Durant le service, il est journellement soumis à une pression constante pendant les 7 jours de la semaine. Voici l'ordre du jour type auquel il est soumis:

- 700- 705 Diane, appel matinal.
- 705- 735 Gymnastique, entraînement physique.
- 735- 810 Inspection.
- 810-840 Petit déjeuner.
- Formation et instructions subdivisées en 7 leçons, avec chacune 5 minutes de repos.
- 1520-1530 Sport et entraînement physique.
- 1530-1610 Dîner.
- 1610-1640 Temps libre.
- 1640-1810 Etude personnelle sur les thèmes militaire et politique.
- 1810-1920 Travaux de rétablissement, nettoyages.
- 1920-2050 Education physique ou activité politique.
- 2050-2120 Souper.
- 2120-2220 Déconsignation.
- 2220-2235 « Promenade nocturne » obligatoire.
- 2235-2250 Appel du soir.
- 2250-2300 Service de nettoyage ou service sportif.
- 2300 Extinction des feux.

Le dimanche le service est quelque peu allégé.

Les dures exigences du service et la discipline rigoureuse qui y est appliquée provoquent moins de problèmes psychiques qu'on pourrait le croire. Le citoyen soviétique est habitué, depuis son jeune âge, à une soumission totale à un système autoritaire bien déterminé, si bien qu'à

¹ Mannskaps avisa, Oslo.

leur entrée en service déjà, les recrues sont en général en bonne forme psychique et aussi physique.

La jeunesse soviétique ne connaît ni auto ni moto. Au sein de l'armée soviétique, l'accent principal a de tout temps été porté sur une discipline aveugle. Au début des années soixante, sous l'impulsion de Nikita Khrouchtchev, des essais furent faits en vue d'obtenir davantage de discipline personnelle de la part des soldats de l'Armée rouge. Cette nouvelle conception est encore davantage encouragée actuellement pour tenir compte du fait que la jeunesse, bénéficiant d'un niveau de formation de plus en plus élevé, exige d'être mieux orientée sur les objectifs du service militaire.

Ces réformes n'ont toutefois pas réussi à émousser entièrement les impulsions innées du soldat russe. On peut admettre que, tout comme précédemment, il est un combattant brave et courageux tant qu'il a la conviction que son pays est en danger et tant qu'il reçoit des ordres clairs et précis pour sa défense.

Juin 1974.

DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL Information

